

TRAIL du col du NOYER

Dimanche 6 septembre 2020

Règlement

Art 1 : ORGANISATEUR

Les Comité des fêtes de Poligny et du Noyer en collaboration avec le club de course à pieds « Team Champsaur Nature » basé à Saint Bonnet en Champsaur organisent le dimanche 6 septembre 2020 la quatrième édition du **Trail du col du Noyer**. Courses de trail sur 6, 12 et 28km avec 170, 500 et 1250 m de dénivelé positif.

Art 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

L'épreuve du Trail du col du Noyer est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non avec certificat médical. Les participants devront être nés en 2004 (pour le 6 et le 12km) et en 2000 au moins (pour le 28km).

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions du trail ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive FFA ; FSGT ... en cours de validité et pour les non licenciés d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou sa photocopie certifiée conforme.

Pour les inscriptions sur place, la présentation d'une licence sportive compétition FFA ; FSGT ... ou d'un certificat médical attestant l'aptitude du concurrent en compétition (Articles L.231-2 et L.231-3 du code des sports) sera obligatoire ; ce dernier sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents l'inscription sera refusée.

Les parcours du 6 et du 12km sont ouverts aux joëlettes, leurs accompagnateurs devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition et s'acquitter du droit d'inscription correspondant au circuit choisi.

Art 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions seront envoyées à :

Guy Pinet – 10 Lotissement Les Chanalettes – 05500 Saint Bonnet en Champsaur
Inscription en ligne sur : www.génialp.com jusqu'au 4 septembre 2020 à 18h

Droits d'inscription **Trail du col du Noyer** (ravitaillements et repas inclus)

Parcours 6km : 10€ jusqu'au 4 septembre 2020 / 15€ après.

Parcours 12 km : 15 € jusqu'au 4 septembre 2020 / 20 € après.

Parcours 28 km : 20 € jusqu'au 4 septembre 2020 / 25 € après.

Art 4 : LE PARCOURS

Départ commun aux 3 parcours du village de Poligny. Les deux premiers km du parcours découverte sont communs aux deux autres parcours. Les coureurs emprunteront la piste forestière située dans le Grand Bois de Poligny. Ils rejoindront la combe de Pré Lachaup sous le col de Chétive et passeront à proximité de la « cabane des pierres » où le petit parcours rejoindra l'arrivée à Poligny en passant au site de la Chapelle Saint-Etienne. Pour sa part, le grand parcours rejoindra alors le GR 93 pour aboutir sur la route départementale D17 reliant la commune du Noyer à celle de Saint Etienne en Dévoluy en passant par le col du Noyer. Les coureurs emprunteront cette départementale sur 300 mètres afin de rejoindre le départ du sentier du col de la Saume situé sur la commune du Noyer (GR 93). Une fois ce col passé, ils descendront le vallon de la Saume et rejoindront le refuge du col du Noyer (1664m). Le retour à Poligny empruntera environ 2km de route puis des sentiers et routes forestières jusqu'au lieu dit Le Claret (commune du Noyer). D'ici, les coureurs rejoindront le petit parcours un peu avant la descente sur la Chapelle Saint-Etienne. La fin est commune aux 3 parcours.

Art 5 : REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards et les dernières inscriptions (si dossards disponibles) auront lieu dans la salle communale de Poligny le samedi 20 juin de 14h à 16h et le dimanche 21 juin 2020 à partir de 7h45.

Art 6 : SECURITE

Il est interdit de suivre les coureurs. Le parcours sera balisé ou fléché.

Les secours seront assurés par une antenne médicale équipée d'un 4X4 et par un médecin généraliste.

Responsable course : Guy PINET - 06 43 85 44 66

Des radios ainsi que des téléphones portables assureront la liaison entre les différentes personnes s'occupant des secours.

Le parcours reste à proximité de routes forestières accessibles en 4X4.

Des signaleurs seront positionnés aux endroits stratégiques.

Art 7 : MATERIEL

Obligation d'avoir une réserve d'eau au départ de la course car, par soucis écologique, aucun gobelet jetable ne sera disponible aux ravitaillements.

Un téléphone portable, un sifflet, une petite couverture de survie sont conseillés.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

Art 8 : METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu initialement ; les engagements restant acquis.

Art 9 : CESSION DE DROIT A L'IMAGE POUR LA COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, tout concurrent autorise expressément l'organisation du trail du col du Noyer à utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue et photos réalisées lors de l'événement organisé par le comité des fêtes de Poligny et du Noyer et l'association Team Champsaur Nature.

Art 10 : RECOMPENSES

Nous conservons les anciennes catégories d'âge.

1 repas à l'arrivée pour tous les participants - 1 lot à l'inscription

Seront récompensés : (Pour chaque course)

3 premiers scratch hommes

3 premières scratch femmes

Le premier de chaque catégorie - hommes et femmes (sans cumul scratch).

Art 11 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence ou falsification de dossard – Retard au départ de la compétition – Pollution ou dégradation des sites traversés (jets de détritrus) - Non respect du parcours balisé.

Respectons la nature :

Vous allez parcourir des milieux naturels magnifiques et préservés mais aussi très fragiles, nous vous demandons de ne pas jeter de détritrus sous peine de disqualification et de respecter le balisage.

ABANDON :

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir une personne du poste le plus proche et lui remettre son dossard. Dans ce cas, si son état de santé le nécessite, il sera pris en charge par une équipe de secours qui le ramènera à Poligny.

Art 12 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Art 13 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance prise par l'intermédiaire de la FSGT auprès d'Allianz. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 14 : ANNULATION

En cas d'annulation, l'organisation s'engage à transformer l'inscription en « avoir » pour l'année suivante.
Blessure : En cas de blessure du coureur avant la course et sur attestation médicale fournie au plus tard la veille de l'épreuve, l'inscription sera remboursée dans les mêmes conditions. Tout autre forfait ne sera pas pris en considération.

Art 15 : SOLIDARITE

Les concurrents se doivent assistance et entraide. **L'entraide devra prévaloir sur le résultat quelque soit sa position lors de la course.**

Art 16 : RAVITAILLEMENTS

Quatre ravitaillements sont prévus sur le grand parcours :

R1 : Le Grand Bois (km 5)

R2 : Route du col (km 12)

R3 : Route du col (km 17)

R4 : A l'arrivée.

Deux ravitaillements sont prévus pour le petit parcours :

R1 : Le Grand Bois (km 5)

R2 : A l'arrivée.

Seulement le ravitaillement de l'arrivée pour le 6km

Le repas «produits régionaux» compris avec l'engagement sera servi à partir de 12h à la salle des fêtes du village de Poligny. Possibilité d'achat de ticket pour les accompagnants, réservation sur le bulletin d'engagement et dans la mesure des places disponibles (Tarifs : 12€).

Art 17 : PROGRAMME

7h45 : Début de la remise des dossards à la salle des fêtes de Poligny.

8h45 : Briefing sur le grand parcours (28km) et sa sécurité

9h00 : Départ en ligne sur le parcours Trail du col du Noyer.

9h45 : Briefing sur le petit parcours (12km) et sa sécurité et départ des joëlettes.

10h00 : Départ en ligne sur le parcours du Triangle de Grand Bois

10h20 : Briefing sur le trail découverte (6km) et départ des joëlettes.

10h30 : Départ en ligne sur le parcours découverte

11h30 : Départ des courses « enfants »

12h00 : Ouverture du repas.

14h00 : Remise des récompenses.